**ANNEXE CCAP : IDENTIFICATION DES CONNAISSANCES ANTERIEURES**

***Notice***

***Rappel des définitions :***

Les **connaissances antérieures** désignent tous les éléments, quels qu'en soient la forme, la nature et le support, qui sont incorporés aux résultats et/ou sont fournis pour répondre aux besoins de l'acheteur dans le cadre d'une prestation intellectuelle et qui appartiennent au titulaire ou à des tiers, ou qui leurs sont concédés en licence, mais qui ont été réalisés dans un cadre extérieur et indépendamment du marché.

Il peut s’agir d’œuvres de l'esprit (en ce compris les logiciels et leur documentation), de bases de données, de marques, noms de domaine et autres signes distinctifs, dessins ou modèles, inventions brevetables ou non au sens du code de la propriété intellectuelle, données et informations, et plus généralement d’éléments protégés ou non par des droits de propriété intellectuelle ou par tout autre mode de protection, tels que le savoir-faire, le secret des affaires, le droit à l'image ou à la voix des personnes ou le droit à l'image des biens.

On distingue deux types de connaissances antérieures :

|  |  |
| --- | --- |
| **Connaissances antérieures standards** | **Connaissances antérieures non standards** |
| Connaissances antérieures conçues pour être fournies à plusieurs clients en vue de l'exécution d'une même fonction et diffusées sous une licence éditeur  Il peut s’agir de logiciels standards ou progiciels sur étagère (sous licence dite « propriétaire » ou sous licence libre), d'accès à des bases de données, d'images provenant de banque d'images, etc… | Eléments créés par le titulaire ou un tiers dans un cadre extérieur au marché (ex : contenus préexistants ou créées indépendamment du marché). |

***Obligations à la charge du candidat/titulaire du marché concernant les connaissances antérieures :***

Dès lors que le titulaire envisage d'utiliser des connaissances antérieures, il s'engage à ce qu'elles soient identifiées dans son offre, ou en toute hypothèse au fur et à mesure de l'exécution du marché, avant toute intégration et/ou utilisation d'une connaissance antérieure.

* *Le présent document vise à faciliter cette identification et sera joint à l’offre du candidat. Il sera aussi utilisé, en cours d’exécution du présent marché public, en cas de mise à jour par le titulaire de sa liste de connaissances antérieures.*

A noter :

* ne sont pas des connaissances antérieures et ne doivent ainsi pas être listés dans ce document

les éléments réalisés postérieurement à l'avis de publicité et qui sont directement liés à l'objet du marché, objet de la présente consultation. Ils sont en effet considérés comme des résultats) ;

* le titulaire doit veiller à n'utiliser dans le cadre du marché que des connaissances antérieures compatibles avec les besoins de l'acheteur (par exemple, nombre d’utilisateurs, capacité de stockage, interopérabilité des logiciels open source avec les autres logiciels).

***Pourquoi est-ce important d’identifier les connaissances antérieures qui seront utilisées dans le cadre du marché ?***

A défaut d'identification expresse en tant que connaissance antérieure (standard ou non), tout élément livré en exécution du marché est réputé être un résultat et se verra donc appliquer le régime y afférent.

A noter aussi, le titulaire, en sa qualité de professionnel, est seul responsable de l'analyse et du respect du régime juridique des connaissances antérieures qu'il intègre dans le cadre du marché.

\*\*

\*

**FORMULAIRE**

Consultation SSCX 3010 – Certification pour marquage CE, libération de lots, certification au référentiel ISO 13485 pour réactifs EFS

Dans le cadre du marché objet de la présente consultation, le candidat (*choisir la phrase adéquate*) :

* Déclare ne pas utiliser de connaissances antérieures (standards ou non)
* Déclare utiliser les connaissances antérieures (standards ou non) listées ci-après.

1. **CONNAISSANCES ANTERIEURES STANDARDS**
   1. **Logiciels standards propriétaires (progiciels)**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Désignation**  **(**intitulé, date de création, version**)** | **Titulaire**  **(**votre société ou un tiers**)** | **Conditions de la licence (**durée, territoire…**)**   * *fournir le texte de la licence éditeur + documentation applicable\** | **Conditions de maintenance corrective, adaptative et évolutive**  (avec références et indications de prix ou prix négociés au-delà de la durée du marché si logiciel tiers) | **Mesures mises en place pour préserver les droits de l’acheteur** | **Remarques complémentaires (**autres informations utiles à l’EFS : incompatibilités, restrictions**)** |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

\* A défaut, la connaissance antérieure peut être requalifiée en connaissance antérieure non standard par l’EFS.

* 1. **Logiciels libres**

*Préciser les modules/ composants concernés, le type et la licence applicable, ainsi que les éventuelles incompatibilités / restrictions*

* 1. **Autres**

1. **CONNAISSANCES ANTERIEURES NON STANDARDS**
   1. **Droits d’auteur**

*Préciser le titulaire, le type, la date de création*

* 1. **Brevets / Dessins et modèles / Marques / Noms de domaine / Base de données**

*Préciser le titulaire, l’intitulé, le numéro et la date de dépôt/d’enregistrement*

* 1. **Autres** (données, information, savoir-faire…)

\*\*

\*

Ce document pourra être mis à jour en phase de mise au point avant la notification du marché. A défaut, il sera considéré comme validé par la notification du marché.

Il pourra être complété si nécessaire en cours de marché. Il devra alors être validé par écrit par l’EFS préalablement à toute intégration et/ou utilisation d’une connaissance antérieure nouvellement mentionnée.